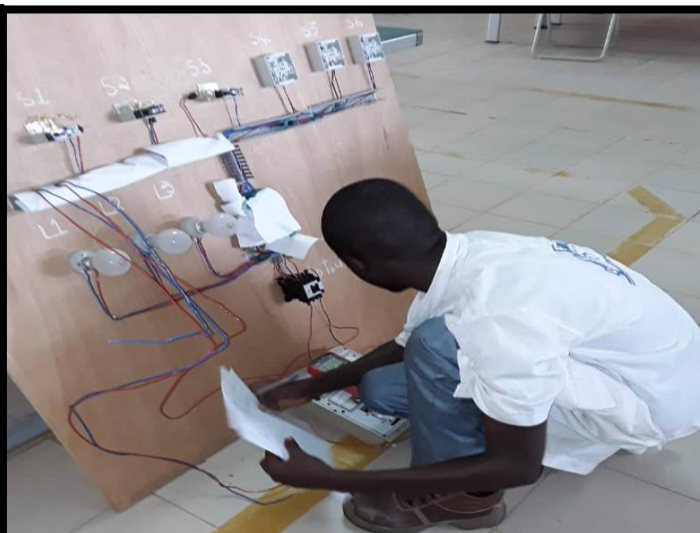


**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES**

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU BURKINA FASO ANNEE 2025



Septembre 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT PROPOS	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	6
I. Introduction	7
I.1. Contexte et justification	7
1.1. Objectifs	8
1.2. Objectif général	8
1.3. Objectifs spécifiques	8
I.2. Définition des concepts	9
I.3. Méthodologie de l'étude	12
I.4. Difficultés et Limites de l'étude	14
II. Dispositif de la formation professionnelle	15
III. Situation des centres de formation professionnelle	21
IV. Situation des infrastructures dans les centres de formation professionnelle	26
V. Répartition des apprenants	31
VI. Situation du personnel des centres de formation professionnelle	47
VII. Recommandation de l'étude	53
CONCLUSION	55
TABLE DES MATIERES	56

AVANT PROPOS



Face aux défis socio-économiques auxquels il fait face, le Burkina Faso entend faire de l'éducation/formation un levier majeur pour le développement durable, la paix sociale et l'intégration régionale. Cette ambition a conduit les plus hautes autorités du pays à inscrire la formation professionnelle au cœur de la réforme du système éducatif.

Pour ce faire, le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle et Technique (MESFPT) a reçu pour mission d'œuvrer au développement d'un système éducatif et de formation plus compétitif, axé sur l'acquisition de compétences professionnelles adaptées aux besoins de l'économie nationale. L'ambition du département est de faire passer la proportion des apprenants de l'enseignement post-primaire et secondaire inscrits en enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) de 5% à au moins 60% à l'horizon 2050. Cela passe nécessairement par le renforcement du dispositif national d'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

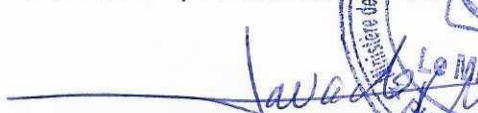
Dans le but de disposer des données sur les centres et leurs offres de formation afin de mieux orienter les décisions à prendre, le Ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique (MESFPT), avec l'accompagnement de ses Partenaires techniques et financiers (PTF) à travers l'Appui à la Politique sectorielle d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels (APOSE-EFTP) a entrepris le Recensement des centres de formation professionnelle.

Le présent rapport qui rend compte des résultats dudit recensement entend mettre à la disposition de tous, un cadre de références de données statistiques fiables et récentes sur la formation professionnelle. Il présente entre autres les offres (types et modes) de formation, la situation des apprenants, du personnel administratif et formateur des centres de formation professionnelle.

C'est l'occasion pour moi d'adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont contribué au succès de ce recensement. Mes remerciements vont également à tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce rapport ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Pour terminer, j'invite les acteurs de la communauté éducative et de la formation notamment la société civile, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les Partenaires techniques et financiers et les chercheurs, etc., à se l'approprier et à s'investir conséquemment en vue de relever les défis majeurs de la formation professionnelle au Burkina Faso.

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la
Formation professionnelle et technique


Dr Boubakar SAVADOGO



SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	:	DEFINITION
ANCP	:	Association nationale des Centres privés de formation professionnelle
APOSE/EFTP	:	Appui à la Politique sectorielle d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels
ASP	:	Agro-sylvo-pastoral
BEP	:	Brevet d'étude professionnelle
BPT	:	Brevet Professionnel de Technicien
BPTS	:	Brevet Professionnel de Technicien Spécialisé
BQP	:	Brevet de Qualification Professionnelle
BSB	:	Burkina Suudu Bawdè
BTP	:	Bâtiment et Travaux publics
CEMEAU	:	Centre des Métiers de l'Eau
CEP	:	Certificat d'Etude primaire
CFP	:	Centre de formation professionnelle
CFPNF	:	Centre de Formation professionnelle non formelle
CIFP	:	Centre d'ingénierie et de formation des Personnels
CPR	:	Centre de Promotion Rurale
CQP	:	Certificat de Qualification Professionnelle
CS Pro	:	Census And Survey Processing System
DGECC	:	Direction Générale des Examens, de la Certification et des Concours
DGESS	:	Direction Générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
FAFPA	:	Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage
MAHSN	:	Ministère de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale
MARAH	:	Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques
MCCAT	:	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCP	:	Maison de la Certification professionnelle
MEBAPLN	:	Ministère de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MESFPT	:	Ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique
MESRI	:	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFPTPS	:	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
MICA	:	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

MJDHRI	:	Ministère de la Justice et des Droits humains chargé des Relations avec les Institutions
MS	:	Ministère de la santé
MSJE	:	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi
PAPS/EFTP	:	Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation technique et professionnels
PHASAO	:	Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'ouest
PN/EFTP	:	Politique nationale d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels
PTF	:	Partenaire technique et financier
SND	:	Service National pour le Développement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des centres de formation professionnelle par région -----	21
Tableau 2 : Répartition des centres de formation professionnelle selon le statut -----	21
Tableau 3 : Répartition des centres de formation professionnelle selon la situation administrative et le milieu d'implantation -----	23
Tableau 4: Répartition des centres de formation professionnelle selon la situation administrative et le milieu d'implantation -----	23
Tableau 5: Répartition des centres privés de formation professionnelle selon la situation administrative et par région -----	23
Tableau 6: Répartition des centres privés de formation professionnelle selon la situation administrative et la nature du document de reconnaissance -----	24
Tableau 7: Répartition des centres de formation professionnelle par secteur d'intervention prioritaire -----	24
Tableau 8: Répartition des centres selon le secteur d'intervention et le milieu d'implantation -----	25
Tableau 9: Répartition des centres selon le secteur d'intervention et le milieu d'implantation -----	25
Tableau 10: Répartition des centres de formation professionnelle par région selon le secteur d'intervention -----	25
Tableau 11: Nombre de salles de cours et de salles d'atelier par région selon statut du centre -----	27
Tableau 12 : Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle selon le statut et la région -----	28
Tableau 13: Situation de la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle par métier -----	29
Tableau 14 : Répartition des apprenants par régions et par genre -----	31
Tableau 15: Répartition des apprenants par région selon le type de formation -----	32
Tableau 16: Répartition des apprenants par le type de formation et selon le statut du centre -----	33
Tableau 17: Répartition des apprenants par région, par type de formation et selon le statut du centre -----	34
Tableau 18: Répartition des apprenants par région selon le mode de formation -----	36
Tableau 19: Répartition des apprenants par région selon le mode de formation et le statut du centre -----	37
Tableau 20: Répartition des apprenants par métier et selon le type de formation -----	40
Tableau 21: Taux d'occupation des CFP par région -----	45
Tableau 22: Taux d'occupation des CFP selon le statut des CFP -----	45
Tableau 23: répartition des apprenants en formation modulaire qualifiante (FMQ) -----	46
Tableau 24: Répartition des apprenants par sexe, par type de handicap -----	47
Tableau 25: Répartition du Personnel administratif et d'appui des centres de formation professionnelle par région -----	48
Tableau 26: Répartition du personnel formateur des Centre par genre et par région -----	48
Tableau 27: Répartition du personnel formateurs selon le statut et par région -----	49
Tableau 28: Ratio apprenant formateur par région -----	50
Tableau 29: Répartition du personnel formateurs par région selon le statut -----	51

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Répartition des centres de FP selon le milieu d'implantation</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 2 : Répartition des apprenants selon le statut des centres de FP</i>	<i>32</i>

I. Introduction

I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Face aux enjeux de développement socioéconomique, le gouvernement burkinabè a inscrit la formation professionnelle et technique au cœur de la réforme de son système éducatif en vue d'améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de la formation professionnelle. Cette réforme trouve son fondement dans le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1^{er} août 2024, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso, la création du Ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique (MESFPT). La création du MESFPT par les autorités burkinabè incarne une vision intégrée de l'éducation, en articulant l'enseignement secondaire avec la formation professionnelle et technique en vue de résorber l'une des tares du système éducatif à savoir le manque d'adéquation entre la formation et les besoins réels de l'économie nationale.

En effet, au Burkina Faso, l'accès à l'emploi ressort de manière systématique dans les enquêtes auprès des ménages comme l'un des principaux besoins de la population. Cependant, il reste tributaire des capacités des demandeurs d'emplois notamment les compétences techniques et professionnelles. C'est pourquoi, la disponibilité de statistiques sur les apprenants et les centres de formation professionnelle (CFP) s'avère nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement des compétences.

Aussi, le suivi de l'Objectif stratégique 3.2 du Plan national de Développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) : « **accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie** » nécessite-t-il la production des statistiques sur la formation professionnelle.

Cette étude qui fournit au Ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation Professionnelle et Technique ainsi qu'à ses partenaires, des statistiques fiables et récentes sur les centres de formation professionnelle et les apprenants en vue d'aider et d'orienter la prise de décisions, repose sur une approche méthodologique combinant analyse documentaire et enquête de terrain.

Le présent rapport s'articule autour des axes ci-après :

- objectifs ;
- définition des concepts ;
- méthodologie ;
- présentation des résultats ;
- difficultés rencontrées et ;
- recommandations.

1.1.Objectifs

1.2. Objectif général

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'amélioration de l'offre et de la qualité de la formation professionnelle au Burkina Faso.

1.3. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il s'agit de/d':

- disposer des statistiques désagrégées sur les apprenants et les centres de formation professionnelle ;
- faire l'état des lieux de la formation professionnelle au Burkina Faso ;
- identifier et analyser la relation CFP et entreprises ;
- identifier et analyser les métiers de formation des CFP et ;
- faire des recommandations en vue d'améliorer l'offre et la qualité de formations et le niveau d'insertion des sortants des CFP.

I.2. Définition des concepts

CONCEPT	DEFINITION
Apprenant	: Personne engagée dans un programme ou un processus de formation professionnelle ou d'apprentissage, dans un cadre formel, non formel ou informel, visant à développer des compétences professionnelles dans un domaine précis, afin de se préparer à un métier ou une carrière spécifique.
Certification	: Processus et procédure de validation et de reconnaissance des compétences professionnelles ou d'un cursus de formation. Garantie de la conformité, par l'obtention d'un diplôme, titre ou certificat, des compétences possédées par un individu par rapport à une référence, une norme.
Centre de formation professionnelle	: Structure agréée ou reconnue, organisée, équipée et disposant de personnel qualifié pour dispenser au moins un métier à l'endroit d'apprenants ou de stagiaires. Cette structure peut être un établissement d'enseignement technique et professionnel, une école spécialisée, un atelier de production, une entreprise proposant des formations en son sein, ou un organisme public ou privé offrant des programmes d'apprentissage.
Formation continue	: Possibilité offerte à un travailleur ou à une personne ayant quitté le système scolaire ou momentanément une situation professionnelle, de continuer à se former, à se perfectionner à travers des dispositifs appropriés pour acquérir des connaissances complémentaires, supplémentaires, avec quelquefois une passerelle vers une formation plus conventionnelle.
Formation initiale	: Acquisition de base de savoirs, savoir-faire et savoir-être permettant à une personne d'accéder à un niveau de compétence lié à l'exercice d'un métier.
Formation modulaire qualifiante	: C'est une formation basée sur le découpage pédagogique du programme global de formation en « unités d'apprentissage capitalisables ».
Formation professionnelle	: Ensemble des activités visant à assurer l'acquisition des connaissances, de qualifications et d'aptitudes nécessaires pour exercer un métier, une profession ou une fonction avec compétence et efficacité.
Métier	: Activité professionnelle spécifique nécessitant un ensemble particulier de compétences, de connaissances et de savoir-faire, en vue d'une rémunération
Ratio	: Rapport entre deux grandeurs caractéristiques.

Formateur	: Personne habilitée ou agréée qui exerce une ou plusieurs activités liées à la fonction de formation au sein d'un centre de formation professionnelle.
Formateur permanent	: Il s'agit d'un professionnel de la formation employé à temps plein ou partiel de manière stable par un organisme (centre de formation professionnelle). Il est un salarié et fait partie intégrante de l'équipe pédagogique.
Formateur vacataire	: C'est une personne engagée par un établissement (centre de formation professionnelle) pour dispenser des cours/formations sur une durée limitée. Il n'est pas salarié à temps plein : il est rémunéré à l'heure de cours/formation dispensé ou à la mission. Il intervient généralement sur la base d'un contrat de vacation, ce qui le distingue d'un formateur permanent.
Compétence professionnelle	: Mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité. L'exercice d'un emploi exige l'utilisation, sinon la maîtrise de compétences de plus en plus complexes et surtout de plus en plus nombreuses. Aussi cette notion est-elle nécessairement utilisée au pluriel lorsqu'elle sert à caractériser un emploi ; il n'existe pas une compétence mais des compétences.
Capacité d'accueil	: Elle désigne le nombre maximal de personnes qu'un organisme de formation peut accueillir simultanément ou par session dans une action de formation donnée. Cette capacité peut être définie en fonction de plusieurs critères : ➤ locaux disponibles (surface des salles de formation ; nombre de postes de travail ou d'équipements disponibles) ; ➤ équipements et matériels pédagogiques (outils nécessaires à la pratique : ordinateurs, machines, logiciels, etc. ; ressources disponibles pour chaque apprenant.) ; ➤ encadrement pédagogique (nombre de formateurs et leur capacité à encadrer un groupe ; ratio formateurs/apprenants recommandé selon le type de formation) ; ➤ normes réglementaires ou certifications ; ➤ objectifs pédagogiques (formation nécessitant un accompagnement individualisé ou des travaux en petits groupes).
Module de formation	de : Élément distinct, il est une unité de formation autonome définie par son objectif général (une capacité individuelle correspondant à une compétence professionnelle), par sa situation d'évaluation et par le couple « pré-requis / durée ». Le module est positionné dans un ensemble composé de modules

d'une grande variété (formation modulaire à un métier, système modulaire, filière).

**Taux
d'occupation**

: C'est un indicateur qui mesure le niveau d'exploitation de la capacité d'accueil d'un centre.

Il exprime le rapport entre l'effectif des apprenants et la capacité d'accueil du centre au cours d'une année de formation.

Taux d'occupation = (Effectif des apprenants/capacité d'accueil)
X100

I.3. Méthodologie de l'étude

La collecte des données sur les centres de formation professionnelle au Burkina Faso s'est articulée autour de sept étapes méthodologiques, allant de la préparation à la validation finale du rapport. Chaque étape vise à garantir la fiabilité, l'exhaustivité et la pertinence des données collectées.

Etape 1 : revue documentaire et élaboration des métadonnées des indicateurs

La revue documentaire a consisté à faire le point de la littérature relative à la formation professionnelle au Burkina Faso et dans d'autres pays. Ainsi, à partir de la documentation, la compréhension de l'étude a été approfondie favorisant la conception d'outils adaptés à chaque objectif spécifique et à chaque acteur. Cette étape a permis également d'identifier et de mieux définir les indicateurs.

Etape 2 : conception des outils de collecte

Au regard des indications des termes de référence et de l'analyse de la mission, un questionnaire a été conçu pour la collecte des données portant sur les informations suivantes :

- dénomination complète du centre ;
- sigle du centre ;
- année d'ouverture du centre ;
- situation administrative ;
- statut du centre ;
- secteur d'intervention ;
- nombre de métier de formation ;
- localisation administrative du centre de formation ;
- infrastructures du centre ;
- répartition des apprenants du centre par sexe, par type de handicap ;
- répartition des apprenants du centre par sexe ; par type et mode de formation et par métier ;
- répartition des apprenants en formation modulaire qualifiante (FMQ) ;
- situation globale du personnel ;
- les Coordonnées GPS des centres.

Le questionnaire ainsi conçu a été implémenté sur des applications informatiques. L'application de collecte est développée avec le logiciel CSPro (Census and Survey Processing System). La version Android CsEntry est installée sur les outils mobiles de collecte (smartphones). Les données collectées par les enquêteurs sont stockées dans un serveur garantissant le contrôle qualité des données ainsi que le niveau d'avancement de la collecte.

L'utilisation de CSPro a permis entre autres :

- la saisie des données ;
- les modifications et les imputations ;

- la tabulation.

Etape 3 : Formation des agents de collecte

Elle a regroupé les agents enquêteurs et les superviseurs. Cette formation sur les outils de collecte s'est faite conformément aux documents techniques élaborés (questionnaire de collecte, manuel de l'enquêteur et du contrôleur). Elle a été assurée (en ligne) par une équipe de la Direction des Statistiques sectorielles et de l'Evaluation (DSSE) avec l'appui technique de la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) à travers un lien Zoom déployé à cet effet. Les enquêteurs ont été désignés essentiellement parmi les agents en service à la DSSE et dans les Directions régionales de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique (DRESFPT).

Etape 4 : Opération de collecte

Il s'est agi de recenser les centres (publics et privés) de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire national. A cette étape, le dispositif de collecte tel que prévu par la méthodologie de collecte est mis en place. Ainsi, l'équipe de collecte constituée d'agents enquêteurs et de superviseurs a été déployée dans les treize (13) régions du Burkina Faso.

Un dispositif d'évaluation de la qualité des données en temps réel est mis en place et composé des superviseurs et des statisticiens pour assurer un feedback constant au personnel de terrain. L'objectif de ce dispositif pendant la collecte est de veiller à la qualité des données collectées.

Etape 5 : Traitement des données

A l'issue de la collecte, il est procédé à un traitement des données à l'aide des logiciels STATA, SPSS et Excel.

Spécifiquement il s'est agi de :

- ✓ relever et corriger les incohérences dans les réponses ;
- ✓ traiter les données manquantes par imputation ;
- ✓ relever et corriger les non réponses partielles ;
- ✓ calculer les valeurs des indicateurs et ;
- ✓ tabuler les données collectées.

Etape 6 : Analyse des données et rédaction du rapport

A la fin du traitement des données collectées et de la stabilisation de la base de données, une équipe composée d'agents de la DGEES, des structures centrales, rattachées et déconcentrées du MESFPT a été mise en place pour la rédaction du rapport provisoire sur les CFP.

Etape 7 : Validation de l'étude

A cette étape, le projet du rapport est présenté et validé en atelier. Etaient présent à cet atelier des analystes, des représentants des services techniques concernés et des personnes ressources. La prise en compte des amendements issus de cet atelier permettra de disposer de la version finale dudit rapport.

I.4. Difficultés et Limites de l'étude

Les principales limites de cette étude sont :

- le contexte sécuritaire qui n'a pas permis de recenser l'ensemble des centres de formation professionnelle et ;
- la non prise en compte des entreprises formatrices (apprentis dans les ateliers) dans le recensement.

II. Dispositif de la formation professionnelle

Confronté à une forte croissance démographique et à des défis socio-économiques, le Burkina Faso entend faire de l'éducation un levier majeur pour le développement durable, la paix sociale et l'intégration régionale. Cette ambition a conduit à des réformes du système éducatif et de formation avec pour objectif d'assurer la réussite du plus grand nombre d'apprenants, favoriser la culture de l'excellence et de la rigueur, faciliter la formation de haut niveau et surtout, garantir l'insertion socio-professionnelle des sortants. Le dispositif actuel de la formation professionnelle repose sur un cadre juridique, institutionnel et organisationnel qui assure une offre diversifiée d'établissements publics et privés, et une dynamique rénovatrice centrée sur la collaboration entre secteur public, privé et partenaires techniques et financiers.

2.1. Cadre juridique et institutionnel de la formation professionnelle

Le domaine de la formation professionnelle au Burkina Faso est régi par un ensemble de textes juridiques au plan international et national qui fixent les principes, les modalités d'organisation et les responsabilités des différents acteurs. Ce cadre vise à assurer la cohérence, la qualité et la pertinence des formations dispensées. Les principaux fondements juridiques incluent :

➤ Au plan international

- Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui dispose en son article 26 paragraphe 1 que « toute personne a droit à l'éducation. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé... » ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels du 16 décembre 1966, dispose en son article 13 §2 que : « Les États parties au présent Pacte reconnaissent qu'en vue d'assurer le plein exercice de ce droit... L'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité... ».
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE, 1990) en son article 11 reconnaît comme droit à tout enfant, la promotion et le développement de sa personnalité, de ses talents ainsi que de ses capacités mentales et physiques jusqu'à son plein épanouissement.
- La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) du 20 novembre 1989 dont l'article 28 précise que : « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances... Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendant ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin... Ils rendent

ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles... ».

➤ **Au plan national**

- Constitution du Burkina Faso qui garantit le droit à l'éducation et à la formation pour tous les citoyens ;
- La Loi n°013- 2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation prévoit en son article 9 que : « Les programmes d'enseignement définissent, pour chaque cycle, les connaissances et les compétences qui doivent être acquises. Ils constituent le cadre national au sein duquel les structures éducatives et les enseignants organisent les enseignements en tenant compte des rythmes d'apprentissage des élèves ». Cette loi indique également en son article 13, que le système éducatif burkinabè a pour finalités de faire du jeune Burkinabè un citoyen responsable, producteur et créatif qui bénéficie d'un développement intégral et harmonieux.
- Le Décret n°2025-0154/PRES/PM/MICA/MFPTS/MEF/MESFPT/MSJE portant adoption de la nomenclature des métiers de l'artisanat du 27 février 2025 ;
- Le Décret n°2024-1789/PRES/PM/MSJE/MFPTS/MESFPT portant adoption de la nomenclature des profession, métiers et emploi du secteur des sports et loisirs au Burkina Faso du 31 décembre 2024 ;
- Le Décret n°2012-643/PRES/PM/MJFPE/MESS/MENA/MFPTSS/MASSN/MEF du 24 juillet 2012 portant institution des titres de qualification professionnelle non formelle et informelle ;
- Le Programme d'Appui à la politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PAPS/EFTP) (2012-2018) ;
- Le décret n°2008-373/PRES/PM/MESSRS du 02 juillet 2008 portant organisation de l'enseignement secondaire précise les typologies d'enseignement secondaire à savoir l'enseignement général et l'enseignement secondaire technique et professionnel (ESTP). Les différents cycles de l'ESTP y sont précisés ;
- Le document de politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN-EFTP). Cette politique a identifié sept (07) axes à savoir le pilotage, l'ingénierie de la formation, l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité de la formation, la certification des formations professionnelles, l'insertion des formés et enfin le financement. La mise en œuvre des axes avait pour finalité de permettre de faire du Burkina Faso un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser son potentiel économique.
- Le décret n°2009-644/PRES/PM/MEBA/MAHRH/MASSN/MATD/MJE du 08 septembre 2009 portant organisation de l'éducation non formelle énonce les principes ainsi que les objectifs de l'éducation non formelle et détermine les structures et l'organisation pédagogique de celle-ci. Il précise également des

dispositions communes régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des structures de l'éducation non formelle.

- Le décret n°2009-946/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN/MJE/MFPR/MEF/MS du 31 décembre 2009 portant organisation des structures de formation technique et professionnelle et conditions d'accès précise les conditions de création et de gestion des structures de formation technique et professionnelle. Il consacre la structuration des curricula en modules et la délivrance des diplômes ou des attestations en fin de formation. Les objectifs de la formation préprofessionnelle ou professionnelle élémentaire y sont déclinés. L'article 14 donne les différentes structures de la formation technique et professionnelles parmi lesquelles les centres d'apprentissage et les écoles de métiers.
- Le décret n°2010-808/PRES/PM/MTSS/MJE du 31 décembre 2010 portant conditions de la
- formation professionnelle : ce texte définit la formation professionnelle, donne les typologies, identifie les bénéficiaires de la formation professionnelle qui sont entre autres les sortants du système scolaire d'enseignement général, les exclus du système scolaire et les non scolarisés. L'article 14 définit les objectifs de la formation professionnelle qui sont l'apprentissage d'un métier, l'insertion dans la vie active, l'adaptation aux changements technologiques. Ce texte rappelle que la formation professionnelle concerne surtout ceux qui sont exclus du système scolaire. Dès lors, le champ d'application des destinataires doit être élargi pour permettre la mise en œuvre de la vision actuelle qui veut que la formation soit destinée à tous les élèves/apprenants.
- Le décret n°2012-643/PRES/PM/MJFPE/MESS/MENA/MFPTSS/MASSN/MEF du 24 juillet 2012 portant création des titres de qualification professionnelle non formelle et informelle. Ce décret définit les titres de capacités par niveau et fixe les conditions d'accès auxdits titres.
- Le décret n°2014-534/PRES/PM/ MJFPB/ NEF/MESS/MENA du 24 juin 2014 portant adoption de la Stratégie de généralisation de la formation professionnelle au Burkina Faso et son plan d'action consolidé. L'axe 2 vise l'accroissement de l'accès à la formation professionnelle à toutes les couches sociales avec pour objectif de rendre disponibles les structures et opportunités de formation en élargissant et en diversifiant l'offre de formation professionnelle. Dans ce sens, il préconise entre autres l'ouverture d'espaces d'imprégnation de formation professionnelle dans les campus et les établissements d'enseignement secondaire et du post primaire, en sus des filières académiques. Cela en vue de susciter le goût des métiers chez les élèves et étudiants qui pourront plus facilement glisser dans la formation professionnelle.
- L'arrêté conjoint n°2009-157/MESSRS/MJE du 22 juin 2009 portant institution de la formation professionnelle par apprentissage dans les structures de formation technique et professionnelle.

- L'arrêté interministériel n°2009-158/MESSRS/MJE/MEBA du 22 juillet 2009 portant institution de la mutualisation des ressources entre les structures de formation technique et professionnelle qui consacre la mutualisation des ressources humaines, des infrastructures, des équipements, des ressources didactiques et documentaires entre les structures de formation technique et professionnelle des différentes structures en charge de la formation professionnelle. Toutefois, les conditions de la mise en œuvre de cette mutualisation ne sont pas définies.
- L'arrêté n°2023-306/MENAPLN/SG/DG-AEF du 23 octobre 2023 portant adoption d'un répertoire des spécialités de l'enseignement et la formation techniques et professionnels en relation avec les secteurs d'activités au Burkina Faso qui fixe les spécialités enseignées ou à programmer à court et à moyen termes. Le répertoire regroupe les filières selon les secteurs d'activités (primaire, secondaire et tertiaire) et décline les métiers auxquels aboutit chacune des spécialités.
- l'arrêté N°2018/057/MJFIP/CAB/portant cahier des charges applicable aux centres privés de formation professionnelle au Burkina Faso du 24 juillet 2018 ;
- la charte de partenariat public/privé en matière de formation et d'insertion professionnelles du 15 Février 2018 ;
- l'arrêté conjoint n° 021-0200/MCIA/MJPEE portant procédures de reconnaissance, d'acquisition, de délivrance et mesures de protection du titre de maître artisan au Burkina Faso.
- le Plan Sectoriel Education-Formation (2017-2030) ;
- lettre de politique éducative de 2008 ;
- Politique nationale de l'Emploi (PNE) 2008 ;
- politique sous-sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (2010-2025) ;
- Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle (SGFP) 2014 ;
- Stratégie nationale de la formation agricole rurale (SNFAR) 2015-2025 ;
- Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (APOSE-EFTP) 2019-2025 ;
- Plan sectoriel de l'éducation et de formation (PSEF) 2017-2030.

Au plan institutionnel, les champs d'actions définis à partir de la loi d'orientation de l'éducation confèrent à de multiples acteurs la gestion du sous-secteur de l'EFTP, notamment l'Etat à travers les différents départements ministériels (MESRI, MESFPT, MARAH, MICA, MEBAPLN, MAHSN, MS, MEF, MFPTPS, etc.) et les collectivités territoriales (communes et régions), le secteur privé, les partenaires de l'éducation (partenaires sociaux et partenaires techniques et financiers).

Chacune de ces structures a sous sa responsabilité un certain nombre de structures, de projets et programmes agissant dans le domaine de la formation professionnelle.

Toutefois, le MESFPT en tant qu'acteur central du dispositif de formation professionnelle assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle.

A cet effet, les missions assignées au MESFPT, sont précisées dans le Décret N°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024, portant attributions des membres du Gouvernement. Il s'agit entre autres :

- de la tutelle des structures de formation professionnelle préparant aux diplômes et certification relevant de sa compétence ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de formation professionnelle en relation avec les Ministres concernés ;
- de l'orientation, de la réglementation et de l'organisation de la formation professionnelle ;
- de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement de la reconversion des diplômés pour une meilleure insertion dans la vie active ;
- de l'organisation, du suivi, du contrôle et de la gestion administrative et pédagogique des centres de formation professionnelle ;
- du développement de l'ingénierie de la formation professionnelle relevant de sa compétence ;
- de la gestion du système de certification des qualifications professionnelles prenant en compte les acquis de l'expérience et de validation des acquis professionnels ;
- de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des normes et standards de la qualité de la formation professionnelle ;
- de l'organisation, de la structuration et du développement de la formation en milieu du travail dont l'apprentissage informel et l'apprentissage de type dual ;
- de l'évaluation du dispositif de la formation professionnelle ;
- etc.

2.2. Cadre organisationnel de la formation professionnelle au Burkina Faso

L'offre de formation et d'enseignement techniques et professionnels est diversifiée et disponible à travers les canaux suivants :

- les établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- les centres de formation professionnelle ;
- les centres d'éducation de base non formelle ;
- les écoles professionnelles des différents ministères ;
- les structures de formation informelle (ateliers d'apprentissage, etc.) ;
- les entreprises formatrices.

Le Ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation Professionnelle et Technique qui assure la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle au Burkina Faso opère par le biais de plusieurs structures mises en place à cet effet.

La Direction générale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (DGEFTP) à travers le programme budgétaire enseignement et formation techniques et professionnels a pour mission la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels.

La Direction générale des Examens, de la Certification et des Concours (DGECC) qui a pour mission l'organisation, la coordination et la supervision des activités relatives aux examens de certification des acquis des apprenants de la formation professionnelle.

Le fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) à travers un mécanisme de financement adapté contribue à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de formation professionnelle continue et par apprentissage. Il opère au moyen des produits suivants :

- le Plan de formation entreprise (PFE) ;
- le Projet collectif de formation (PCF) ;
- l'Habilitation des opérateurs de formation (Agrément FAFPA) ;
- l'Appel à projets (AAP).

Burkina Suudu Bawdè (BSB) est le principal opérateur public de développement des compétences techniques et professionnelles au Burkina Faso. Il a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement des compétences techniques et professionnelles. Il opère à partir de deux (02) structures rattachées à savoir le Centre d'ingénierie et de formation des personnels (CIFP) et la Direction de la Cellule d'Appui à la Prestation et Production de Services et transfert de Technologie (DICAPPS-TT) et trois (03) structures déconcentrées en l'occurrence les Directions inter régionales (DIR).

III. Situation des centres de formation professionnelle

La situation des Centres de formation professionnelle fait ressortir d'une part leur répartition par région et par statut et d'autre part, leur caractéristique à savoir la situation administrative et le secteur d'intervention prioritaire des centres.

3.1. Répartition des centres de formation professionnelle par région

L'enquête a permis de recenser 609 centres publics et privés de formation professionnelle. L'analyse selon la région fait ressortir que la région du centre enregistre 30,0% des centres recensés, suivi des Hauts Bassins, 12,2%, de la Boucle du Mouhoun 10,2%. Les régions des Cascades et du Sahel viennent en dernière position avec respectivement 2,6% et 0,8% des centres recensés. Le tableau ci-après en fait la synthèse.

Tableau 1: Répartition des centres de formation professionnelle par région

REGION	Nombre	Proportion (en %)
Boucle du Mouhoun	62	10,2
Cascades	16	2,6
Centre	183	30,0
Centre-Est	29	4,8
Centre-Nord	26	4,3
Centre-Ouest	40	6,6
Centre-Sud	18	3,0
Est	41	6,7
Hauts-Bassins	74	12,2
Nord	38	6,2
Plateau Central	38	6,2
Sahel	5	0,8
Sud-Ouest	39	6,4
National	609	100,0

De l'analyse selon le statut, il ressort que sur les 609 centres recensés, 96 sont du public soit une proportion de 15,8%. Suivant la région, excepté le Sahel, le nombre de centre privé dépasse celui du public.

Tableau 2 : Répartition des centres de formation professionnelle selon le statut

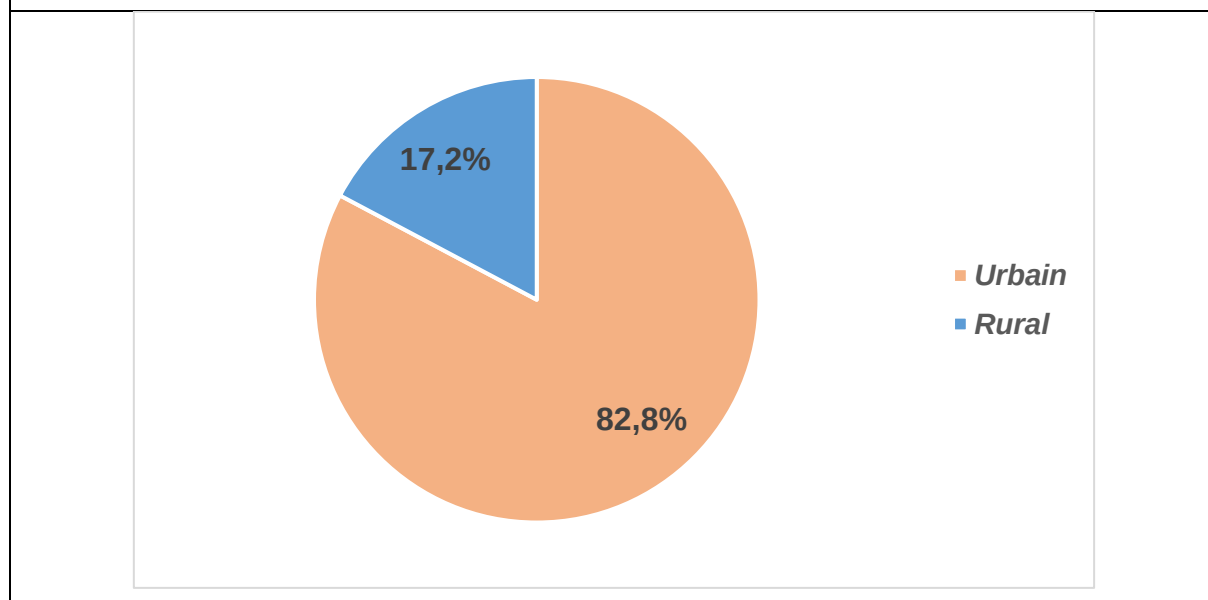
REGION	Statut du centre de formation professionnelle				
	Public		Privé		Ensemble
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre
Boucle du Mouhoun	21	33,9	41	66,1	62
Cascades	2	12,5	14	87,5	16
Centre	9	4,9	174	95,1	183

REGION	Statut du centre de formation professionnelle				
	Public		Privé		Ensemble
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre
Centre-Est	4	13,8	25	86,2	29
Centre-Nord	6	23,1	20	76,9	26
Centre-Ouest	6	15,0	34	85,0	40
Centre-Sud	8	44,4	10	55,6	18
Est	2	4,9	39	95,1	41
Hauts-Bassins	7	9,5	67	90,5	74
Nord	7	18,4	31	81,6	38
Plateau Central	5	13,2	33	86,8	38
Sahel	4	80,0	1	20,0	5
Sud-Ouest	15	38,5	24	61,5	39
National	96	15,8	513	84,2	609

3.2. Caractéristiques des Centres de formation professionnelle

Suivant le milieu d'implantation, il ressort du recensement une forte concentration (82,8%) des centres de formation professionnelle en milieu urbain.

Graphique 1 : Répartition des centres de FP selon le milieu d'implantation



La situation administrative des centres recensés indique que 81,0% sont reconnus et 81,9% de ces centres sont en milieu urbain.

Tableau 3 : Répartition des centres de formation professionnelle selon la situation administrative et le milieu d'implantation

Situation administrative du centre	MILIEU D'IMPLANTATION					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Reconnu	404	81,9	89	18,1	493	81,0
Non reconnu	100	86,2	16	13,8	116	19,0
Ensemble	504	82,8	105	17,2	609	100,0

Suivant le milieu urbain, 80,2% des centres sont reconnus tandis qu'en milieu rural 84,8% des centres sont reconnus.

Tableau 4: Répartition des centres de formation professionnelle selon la situation administrative et le milieu d'implantation

Situation administrative du centre			Reconnu	Non reconnu	Ensemble
MILIEU D'IMPLANTATION	Urbain	Nombre	404	100	504
		%	80,2	19,8	100,0
	Rural	Nombre	89	16	105
		%	84,8	15,2	100,0
	Ensemble	Nombre	493	116	609
		%	81,0	19,0	100,0

Au Burkina Faso, les centres privés de formation professionnelle sont soumis à l'acquisition de documents administratifs (Agrément de création, Autorisation d'ouverture) pour l'exercice de leurs activités.

Parmi les Centres privés de formation professionnelle, 118 ne disposent d'aucun document administratif de reconnaissance, soit 23,0%.

Tableau 5: Répartition des centres privés de formation professionnelle selon la situation administrative et par région

REGION	Nombre de centre	Situation administrative des CFP			
		Reconnu	(%)	Non reconnu	(%)
Boucle du Mouhoun	41	22	53,7	19	46,3
Cascades	14	9	64,3	5	35,7
Centre	174	162	93,1	12	6,9
Centre-Est	25	22	88,0	3	12,0
Centre-Nord	20	19	95,0	1	5,0
Centre-Ouest	34	23	67,6	11	32,4
Centre-Sud	10	8	80,0	2	20,0

REGION	Nombre de centre	Situation administrative des CFP			
		Reconnu	(%)	Non reconnu	(%)
Est	39	21	53,8	18	46,2
Hauts-Bassins	67	55	82,1	12	17,9
Nord	31	20	64,5	11	35,5
Plateau Central	33	18	54,5	15	45,5
Sahel	1	0	0,0%	1	100,0
Sud-Ouest	24	16	66,7%	8	33,3
National	513	395	77,0	118	23,0

Des 395 centres privés de formation professionnelle reconnus, 44,3% dispose d'une autorisation d'ouverture tandis que 55,7% n'ont que leur agrément de création.

Tableau 6: Répartition des centres privés de formation professionnelle selon la situation administrative et la nature du document de reconnaissance

Nature de l'acte	Nombre de centres privés	(%)
Agrément de création	220	55,7
Autorisation d'ouverture	175	44,3
Total	395	100,0

Suivant le secteur d'intervention, 83,3 % des centres recensés forme prioritairement dans le Tertiaire. Les centres qui forment dans l'industriel et l'Agro sylvo- pastoral représentent respectivement 10,7% et 6,1%.

Tableau 7: Répartition des centres de formation professionnelle par secteur d'intervention prioritaire

Secteur d'intervention des centres de formation professionnelle	Nombre	%
Agro-sylvo-pastoral	37	6,1
Industriel	65	10,7
Tertiaire	507	83,3
Total	609	100,0

En milieu urbain, 84,6% des centres de formation professionnels forment prioritairement dans le tertiaire, 11,3% dans l'industriel et 4,2% dans l'ASP. Quant au milieu rural, 76,9% des centres forment dans le tertiaire, 15,4% dans l'ASP et 7,7% dans l'industriel.

Tableau 8: Répartition des centres selon le secteur d'intervention et le milieu d'implantation

Secteur d'intervention du centre	MILIEU D'IMPLANTATION					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agro-sylvo-pastoral	21	4,2	16	15,4	37	6,1
Industriel	57	11,3	8	7,7	65	10,7
Tertiaire	427	84,6	80	76,9	507	83,3
Ensemble	505	100,0	104	100,0	609	100,0

Suivant le milieu, l'ASP représente 56,8% des offres de formation en milieu urbain contre 43,2% en milieu rural. Le secteur industriel représente en termes d'offre de formation 87,7% milieu urbain et 12,3% en milieu rural. Quant au secteur tertiaire, l'offre de formation en milieu urbain et rural est respectivement de l'ordre de 84,2% et 15,8%. De cette analyse, on peut en déduire que quel que soit le milieu, l'offre de formation dans le domaine du tertiaire est de loin la plus importante.

Tableau 9: Répartition des centres selon le secteur d'intervention et le milieu d'implantation

Secteur d'intervention du centre			Agro-sylvo-pastoral	Industriel	Tertiaire	Ensemble
MILIEU D'IMPLANTATION	Urbain	Nombre	21	57	427	505
		%	56,8	87,7	84,2	82,9
	Rural	Nombre	16	8	80	104
		%	43,2	12,3	15,8	17,1
	Ensemble	Nombre	37	65	507	609
		%	6,1	10,7	83,3	100,0

Quelle que soit la région, plus de 68% des centres forment dans le tertiaire. Dans certaines régions, on constate une absence de l'offre de formation dans le secteur industriel. C'est le cas du Centre-Est, du Centre-Nord et du Sahel.

Tableau 10: Répartition des centres de formation professionnelle par région selon le secteur d'intervention

REGIONS	Agro sylvo-pastoral		Industriel		Tertiaire		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	4	6,5	4	6,5	54	87,1	62	10,2
Cascades	3	18,8	2	12,5	11	68,8	16	2,6
Centre	10	5,5	27	14,8	146	79,8	183	30,0
Centre-Est	1	3,4	0	0,0	28	96,6	29	4,8

REGIONS	Agro sylvo-pastoral		Industriel		Tertiaire		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Centre-Nord	3	11,5	0	0,0	23	88,5	26	4,3
Centre-Ouest	2	5,0	6	15,0	32	80,0	40	6,6
Centre-Sud	3	16,7	2	11,1	13	72,2	18	3,0
Est	1	2,4	1	2,4	39	95,1	41	6,7
Hauts-Bassins	4	5,4	13	17,6	57	77,0	74	12,2
Nord	1	2,6	3	7,9	34	89,5	38	6,2
Plateau Central	2	5,3	4	10,5	32	84,2	38	6,2
Sahel	1	20,0	0	0,0	4	80,0	5	0,8
Sud-Ouest	2	5,1	4	10,3	33	84,6	39	6,4
National	37	6,1	66	10,8	506	83,1	609	100,0

IV. Situation des infrastructures dans les centres de formation professionnelle

Ce point donne un aperçu de la capacité d'accueil des structures de formation et les infrastructures disponibles dans le but d'apprécier l'offre et les conditions de formation dans les CFP.

4.1. Situation des salles de cours et d'ateliers

La synthèse de la collecte fait état d'un total de 1 678 salles de cours théoriques dénombrées dans les CFP avec une proportion de 78,6% pour les centres privés.

La répartition des salles de cours par région montre que les régions du Centre, des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun comptent les plus grands nombres de salles de cours avec respectivement 27,6%, 15,4% et 10,5%. Les régions du Sahel, des Cascades, de l'Est et du Centre-sud comptent les plus faibles nombres de salles de cours avec moins de 4%.

A l'exception de la région du Sahel, toutes les autres régions enregistrent des nombres de salles plus élevés au privé qu'au public.

Quant aux salles d'atelier, un total de 1 300 a été dénombré dont 1 021 dans les centres privés soit 78,5%.

Tout comme au niveau des salles de cours, le nombre de salles d'atelier dans les centres privés dépasse largement celui des centres publics à l'exception du Sahel où le nombre de salles d'atelier dans les centres publics est plus élevé que dans les centres privés.

Une analyse du nombre de salle de cours ou d'atelier par centre de formation, indique en moyenne trois (03) salles de cours et trois (03) salles d'ateliers par centre au niveau national. Exceptés les régions du Centre-Est, des Hauts-Bassins et du Nord, où le

nombre moyen de salle de cours par centre atteint quatre (4). Quant aux salles d'ateliers, le nombre moyen par centre varie entre 2 et 5.

Tableau 11: Nombre de salles de cours et de salles d'atelier par région selon statut du centre

REGION	Statut du centre	Nombre de centre	Nombre de Salle de cours	Nombre de Salle d'Atelier
Boucle du Mouhoun	Public	21	54	37
	Privé	41	122	89
	Total	62	176	126
Cascades	Public	2	8	6
	Privé	14	32	28
	Total	16	40	34
Centre	Public	9	54	39
	Privé	174	408	286
	Total	124	462	325
Centre-Est	Public	4	13	11
	Privé	25	61	50
	Total	29	74	61
Centre-Nord	Public	6	22	17
	Privé	20	53	70
	Total	26	75	87
Centre-Ouest	Public	6	22	21
	Privé	34	77	65
	Total	40	99	86
Centre-Sud	Public	8	22	16
	Privé	10	31	21
	Total	18	53	37
Est	Public	2	5	6
	Privé	39	54	51
	Total	40	57	55
Hauts-Bassins	Public	7	29	32
	Privé	67	231	164
	Total	73	258	194
Nord	Public	7	24	13
	Privé	31	103	72
	Total	38	127	85
Plateau Central	Public	6	40	30
	Privé	32	90	72
	Total	38	130	102
Sahel	Public	4	17	10
	Privé	1	3	4
	Total	5	20	14

REGION	Statut du centre	Nombre de centre	Nombre de Salle de cours	Nombre de Salle d'Atelier
Sud-Ouest	Public	16	49	41
	Privé	23	54	49
	Total	39	103	90
Ensemble	Public	98	359	279
	Privé	511	1 319	1 021
	Total	609	1 678	1 300

4.2. Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle

La capacité d'accueil des centres représente l'effectif théorique d'apprenants que chaque centre pourrait accueillir chaque année.

➤ *Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle par région et selon le statut*

La présente étude a révélé que la capacité d'accueil de l'ensemble des centres de formation professionnelle est de 79 068 places avec 86,1% dans les centres privés et 13,9% dans les centres publics.

Les centres des régions du Centre (28,4%), des Hauts-Bassins (16,3%), de la Boucle du Mouhoun (9,0%) et du Nord (8,6%) offrent les plus grandes capacités d'accueil. Tandis que les autres régions comptent chacune moins de 8% de la capacité d'accueil total.

La capacité d'accueil des centres privés de formation professionnelle dans presque toutes les régions est supérieure à celle des centres publics excepté dans la région du Sahel où la capacité d'accueil des centres publics de formation professionnelle est de 656 tandis que celle des centres privés est de 80 places.

L'analyse de la capacité d'accueil des centres publics dans les régions indique que la Boucle du Mouhoun offre le plus grand nombre de places soit 20,4%. Elle est suivie de la région du Sud-Ouest avec 16,17% et du Nord avec 9,3%.

Tableau 12 : Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle selon le statut et la région

Région	Statut du Centre		Ca
	Public	Privé	
	Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle	Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle	
Boucle du Mouhoun	2 245	4 843	7 088
Cascades	310	2 235	2 545
Centre	834	21 660	22 494
Centre-Est	415	2 067	2 482
Centre-Nord	871	5 159	6 030
Centre-Ouest	316	4 391	4 707

Centre-Sud	738	1 163	1 901
Est	320	2 959	3 279
Hauts-Bassins	606	12 269	12 875
Nord	1 025	5 750	6 775
Plateau Central	819	3 279	4 098
Sahel	656	80	736
Sud-Ouest	1 841	2 217	4 058
Ensemble	10 996	68 072	79 068

➤ *Situation des capacités d'accueil selon le métier*

Suivant les métiers de formation, le recensement révèle que les centres offrent plus de places dans le métier de couturier. En effet, la capacité d'accueil dans le métier de couturier représente 35,7% de la capacité d'accueil total dans les CFP. Il est suivi des métiers d'électricien (6,3%), de tisserand (5,6%) et de teinturier (4,4%).

Tableau 13: Situation de la capacité d'accueil des centres de formation professionnelle par métier

Métier de formation dans les centres	Capacité d'accueil
Agent commercial	24
Agriculteur	1 598
Aide aux personnes âgées	65
Aide-comptable	12
Aide-soignant	59
Analyste – programmeur	30
Apiculteur	178
Artisan Minier	237
Assistant Décorateur / décoratrice d'intérieur	24
Assistant de direction	51
Assistant en transit	41
Assistant masseur Kinésithérapeute	59
Aviculteur	142
Boucher	118
Boulangier	37
Briqueteur	30
Brodeur	14
Caissier	414
Carreleur	124
Chimiste minier	142
Coiffeur	3 873
Collecteur d'ordures et de déchets	47
Comptable	426

Métier de formation dans les centres	Capacité d'accueil
Conducteur d'engins	674
Couturier	28 266
Cuisinier	1 511
Délégué médical	929
Dessinateur	59
Dessinateur- bâtiment	249
Dynamiteur / Boutefeux	118
Educateur de petite enfance	4
Electricien bâtiment	4 943
Electromécanicien	343
Electronicien	154
Electrotechnicien	166
Eleveur	2 154
Esthéticien	470
Fermier agriculteur	1 284
Fermier éleveur	367
Gestionnaire	320
Guide touristique	118
Hôtesse	118
Infographiste	47
Installateur	215
Logisticien	310
Maçon	1 874
Maintenancier	345
Maraîcher	468
Mécanicien	3 494
Mécatronicien	59
Mécanicien de précision	148
Menuisier aluminium	284
Menuisier en agencement	793
Menuisier métallique	1 704
Monteur	22
Monteur cyclomoteurs	452
Nutritionniste	331
Ouvrier ou opérateur minier	90
Pâtissier	629
Peintre	302
Pisciculteur	130

Métier de formation dans les centres	Capacité d'accueil
Plombier sanitaire	784
Réceptionniste	83
Savonnier/saponification	1 640
Secrétaire	977
Secrétaire-comptable	255
Sécurité	136
Sécurité informatique	47
Soudeur	1 512
Tapissier	12
Technicien de Laboratoire	799
Technicien en énergie solaire	373
Technicien froid et climatisation	420
Teinturier	3 493
Tisserand	4 390
Traduction-Interprète	237
Transformateur (grain et de tubercule, PFNL)	1 281
Transitaire	880
Tuyauteur	24
Vendeur	36
Total général	79 068

V. Répartition des apprenants

La présente collecte des données a permis de dénombrer un total de 54 743 apprenants repartis dans les 13 régions.

5.1. Répartition des apprenants selon région, le sexe et le statut du Centre

Les femmes représentent 68,3% de l'ensemble des apprenants dans les CFP.

Selon la région, celle du Centre regorge du plus grand nombre d'apprenants soit 25,1% des apprenants tandis que la région du Centre-Sud a le plus faible effectif soit 1,5% des apprenants.

Tableau 14 : Répartition des apprenants par régions et par genre

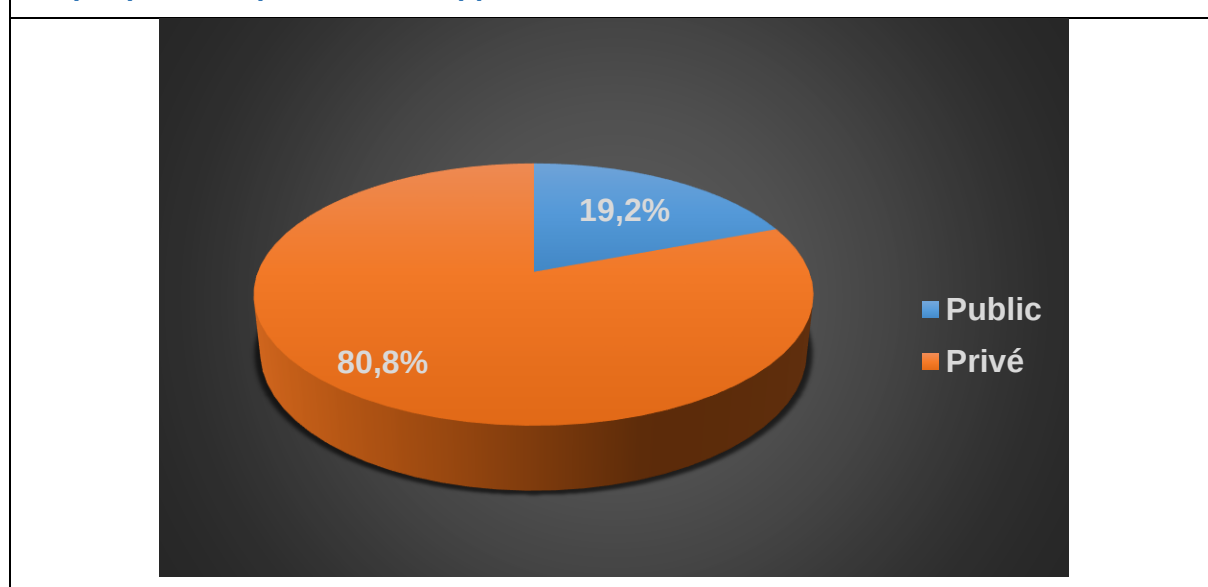
Région	Homme	Femme	Ensemble	%
Boucle du Mouhoun	1 719	4 135	5 854	10,7
Cascades	430	875	1 305	2,4
Centre	5 161	8593	13 754	25,1
Centre-Est	597	2125	2 722	5,0
Centre-Nord	1 192	3301	4 493	8,2
Centre-Ouest	1 884	4 749	6 633	12,1
Centre-Sud	301	528	829	1,5

Est	413	1 491	1 904	3,5
Hauts-Bassins	2 125	3 778	5 903	10,8
Nord	663	3 139	3 802	6,9
Plateau Central	1 817	2 475	4 292	7,8
Sahel	418	476	894	1,6
Sud-Ouest	659	1 699	2 358	4,3
Ensemble	17 379	37 364	54 743	100,0

➤ **Répartition des apprenants selon le statut du centre**

Suivant le statut du centre de formation professionnelle, il ressort que 80,8% des apprenants sont inscrits dans les centres privés contre 19,2% dans les centres publics.

Graphique 2 : Répartition des apprenants selon le statut des centres de FP



5.2. Répartition des apprenants selon le type de formation

Suivant le type de formation, il ressort une prédominance de la formation de type initiale par rapport à la formation continue soit 76,6% des apprenants. Quelle que soit la région, les effectifs des apprenants en formation initiale dépasse ceux en formation continue. Aucun centre des régions des Cascades et du Centre-Sud n'a enregistré des apprenants en formation continue.

Tableau 15: Répartition des apprenants par région selon le type de formation

REGION	FORMATION INITIALE			FORMATION CONTINUE		
	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	1 413	3 019	4 432	306	1 116	1 422
Cascades	430	875	1 305	0	0	0
Centre	3 811	6 107	9 918	1 350	2 486	3 836
Centre-Est	394	989	1 383	203	1 136	1 339
Centre-Nord	854	2 186	3 040	338	1 115	1 453

Centre-Ouest	1 318	3 075	4 393	566	1 674	2 240
Centre-Sud	301	528	829	0	0	0
Est	385	1 398	1 783	28	93	121
Hauts-Bassins	1 867	3 542	5 409	258	236	494
Nord	575	2 873	3 448	88	266	354
Plateau-Central	1 265	1 759	3 024	552	716	1 268
Sahel	365	333	698	53	143	196
Sud-Ouest	640	1 640	2 280	19	59	78
Total général	13 618	28 324	41 942	3 761	9 040	12 801

➤ *Répartition des apprenants par sexe, par type selon le statut centre*

Quel que soit le type de formation, les effectifs des apprenants des centres privés sont les plus nombreux. En formation initiale, 78,8% des apprenants sont dans les centres privés tandis qu'en formation continue, cette proportion est de 87,7%.

Tableau 16: Répartition des apprenants par le type de formation et selon le statut du centre

STATUT	FORMATION INITIALE			FORMATION CONTINUE		
	H	F	T	H	F	T
Privé	8 889	24 143	33 032	3 125	8 097	11 222
Public	4 729	4 181	8 910	636	943	1 579
Total général	13 618	28 324	41 942	3 761	9 040	12 801

Excepté la région du Sahel, quelle que soit la région et quel que soit le type de formation, les apprenants en formation initiale sont les plus nombreux. Par contre la formation continue, regorge de moins d'effectifs. Elle est pratiquée plus dans les centres privés de formation professionnelle.

Tableau 17: Répartition des apprenants par région, par type de formation et selon le statut du centre

REGION	Statut	FORMATION INITIALE			FORMATION CONTINUE			ENSEMBLE		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Boucle du Mouhoun	Privé	806	2 233	3 039	284	974	1 258	1 090	3 207	4 297
	Public	607	786	1 393	22	142	164	629	928	1 557
Cascades	Privé	197	785	982	0	0	0	197	785	982
	Public	233	90	323	0	0	0	233	90	323
Centre	Privé	2 993	5 966	8 959	981	2 324	3 305	3 974	8 290	12 264
	Public	818	141	959	369	162	531	1 187	303	1 490
Centre-Est	Privé	200	764	964	203	1 016	1 219	403	1 780	2 183
	Public	194	225	419	0	120	120	194	345	539
Centre-Nord	Privé	717	1 756	2 473	280	969	1 249	997	2 725	3 722
	Public	137	430	567	58	146	204	195	576	771
Centre-Ouest	Privé	1 072	2 977	4 049	433	1 596	2 029	1 505	4 573	6 078
	Public	246	98	344	133	78	211	379	176	555
Centre-Sud	Privé	55	378	433	0	0	0	55	378	433
	Public	246	150	396	0	0	0	246	150	396
Est	Privé	174	1 350	1 524	28	93	121	202	1 443	1 645
	Public	211	48	259	0	0	0	211	48	259
Hauts-Bassins	Privé	1 244	3 100	4 344	256	230	486	1 500	3 330	4 830
	Public	623	442	1 065	2	6	8	625	448	1 073
Nord	Privé	424	2 505	2 929	86	203	289	510	2 708	3 218
	Public	151	368	519	2	63	65	153	431	584
Plateau-Central	Privé	693	1 424	2 117	533	605	1 138	1 226	2 029	3 255

REGION	Statut	FORMATION INITIALE			FORMATION CONTINUE			ENSEMBLE		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
	Public	572	335	907	19	111	130	591	446	1 037
Sahel	Privé	30	50	80	30	50	80	60	100	160
	Public	335	283	618	23	93	116	358	376	734
Sud-Ouest	Privé	284	855	1 139	11	37	48	295	892	1 187
	Public	356	785	1 141	8	22	30	364	807	1 171
NATIONAL	Privé	8 889	24 143	33 032	3 125	8 097	11 222	12 014	32 240	44 254
	Public	4 729	4 181	8 910	636	943	1 579	5 365	5 124	10 489
	TOTAL	13 618	28 324	41 942	3 761	9 040	12 801	17 379	37 364	54 743

5.3. Situation des apprenants suivant le mode de formation

La répartition des apprenants selon le mode de formation indique que 81,0% des apprenants sont en formation résidentielle. Dans les régions du Centre-Sud et du Sahel, l'ensemble des apprenants sont dans le mode de formation résidentielle. En considérant les effectifs des apprenants par région, la proportion des apprenants en formation dans le mode dual est élevée dans la région de la Boucle du Mouhoun (36,6%) que dans toute autre région.

Tableau 18: Répartition des apprenants par région selon le mode de formation

REGION	FORMATION DUALE			FORMATION RESIDENTIELLE			ENSEMBLE		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	650	1 491	2 141	1 069	2 644	3 713	1 719	4 135	5 854
Cascades	6	0	6	423	876	1 299	429	876	1 305
Centre	1 204	1 309	2 513	3 956	7 285	11 241	5 160	8 594	13 754
Centre-Est	97	548	645	495	1 582	2 077	592	2 130	2 722
Centre-Nord	114	347	461	1 078	2 954	4 032	1 192	3 301	4 493
Centre-Ouest	232	1 358	1 590	1 649	3 394	5 043	1 881	4 752	6 633
Centre-Sud	0	0	0	301	528	829	301	528	829
Est	179	475	654	241	1 009	1 250	420	1 484	1 904
Hauts-Bassins	515	773	1 288	1 610	3 005	4 615	2 125	3 778	5 903
Nord	0	40	40	663	3 099	3 762	663	3 139	3 802
Plateau-Central	300	679	979	1 512	1 801	3 313	1 812	2 480	4 292
Sahel	0	0	0	418	476	894	418	476	894
Sud-Ouest	37	33	70	622	1 666	2 288	659	1 699	2 358
Total général	3 334	7 053	10 387	14 037	30 319	44 356	17 371	37 372	54 743

Quant à la répartition des apprenants par mode de formation, il ressort que sur 44 254 apprenants au privé, 79,7% sont en mode résidentiel tandis que sur les 10 371 apprenants dans les centres publics soit, 86,5% sont en mode résidentiel. Aussi, il ressort que sur les 44 356 apprenants en mode résidentiel, 79,5% sont dans les centres privés tandis que sur les 10 387 apprenants du mode dual, 86,4% sont dans le privé.

Tableau 19: Répartition des apprenants par région selon le mode de formation et le statut du centre

REGION	STATUT	FORMATION DUALE			FORMATION RESIDENTIELLE			ENSEMBLE		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	Total	650	1 491	2 141	1 069	2 644	3 713	1 719	4 135	5 854
	Privé	419	1 263	1 682	671	1 944	2 615	1 090	3 207	4 297
	Public	231	228	459	398	700	1 098	629	928	1 557
Cascades	Total	6	0	6	423	876	1 299	429	876	1 305
	Privé	6	0	6	190	786	976	196	786	982
	Public	0	0	0	233	90	323	233	90	323
Centre	Total	1 204	1 309	2 513	3 956	7 285	11 241	5 160	8 594	13 754
	Privé	1 199	1 304	2 503	2 774	6 987	9 761	3 973	8 291	12 264
	Public	5	5	10	1 182	298	1 480	1 187	303	1 490
Centre-Est	Total	97	548	645	495	1582	2 077	592	2 130	2 722
	Privé	97	365	462	301	1 420	1 721	398	1 785	2 183
	Public	0	183	183	194	162	356	194	345	539
Centre-Nord	Total	114	347	461	1 078	2 954	4 032	1 192	3 301	4 493
	Privé	102	267	369	895	2 458	3 353	997	2 725	3 722
	Public	12	80	92	183	496	679	195	576	771
Centre-Ouest	Total	232	1358	1 590	1 649	3 394	5 043	1 881	4 752	6 633

REGION	STATUT	FORMATION DUALE			FORMATION RESIDENTIELLE			ENSEMBLE		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
	Privé	142	1 296	1 438	1 360	3 280	4 640	1 502	4 576	6 078
	Public	90	62	152	289	114	403	379	176	555
Centre-Sud	Total	0	0	0	301	528	829	301	528	829
	Privé	0	0	0	55	378	433	55	378	433
	Public	0	0	0	246	150	396	246	150	396
Est	Total	179	475	654	241	1009	1 250	420	1 484	1 904
	Privé	154	454	608	55	982	1 037	209	1 436	1 645
	Public	25	21	46	186	27	213	211	48	259
Hauts-Bassins	Total	515	773	1 288	1 610	3 005	4 615	2 125	3 778	5 903
	Privé	380	516	896	1 120	2 814	3 934	1 500	3 330	4 830
	Public	135	257	392	490	191	681	625	448	1 073
Nord	Total	0	40	40	663	3099	3 762	663	3 139	3 802
	Privé	0	40	40	510	2 668	3 178	510	2 708	3 218
	Public	0	0	0	153	431	584	153	431	584
Plateau-Central	Total	300	679	979	1 512	1 801	3 313	1 812	2 480	4 292
	Privé	298	604	902	928	1 425	2 353	1 226	2 029	3 255
	Public	2	75	77	584	376	960	586	451	1 037
Sahel	Total	0	0	0	418	476	894	418	476	894
	Privé	0	0	0	60	100	160	60	100	160
	Public	0	0	0	358	376	734	358	376	734
Sud-Ouest	Total	37	33	70	622	1666	2 288	659	1 699	2 358
	Privé	37	33	70	258	859	1 117	295	892	1 187
	Public	0	0	0	364	807	1 171	364	807	1 171

REGION	STATUT	FORMATION DUALE			FORMATION RESIDENTIELLE			ENSEMBLE		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
NATIONAL	Privé	2 834	6 142	8 976	9 177	26 101	35 278	12 011	32 243	44 254
	Public	500	911	1 411	4 860	4 218	9 078	5 360	5 129	10 489
	Total	3 334	7 053	10 387	14 037	30 319	44 356	17 371	37 372	54 743

5.4. Situation des apprenants suivant le métier et le type de formation

La répartition des apprenants par métier indique que 43,6% sont dans le métier de couturier. Ce métier est suivi par les métiers de tisserand (5,8%), électricien bâtiment et teinturier avec 5,4% chacun et ces quatre métiers regroupent 60,2% de l'ensemble des apprenants dans les CFP.

Beaucoup de métiers recensés ont des offres en formation initiale et en formation continue. Cependant les offres de formation en artisan minier et en boucher existe seulement en formation continue.

Tableau 20: Répartition des apprenants par métier et selon le type de formation

METIERS	INITIALE			CONTINUE			ENSEMBLE		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Couturier	2 046	16 370	18 416	583	4 868	5 451	2 629	21 238	23 867
Tisserand	91	2 188	2 279	66	820	886	157	3 008	3 165
Electricien bâtiment	2 170	306	2 476	441	59	500	2 611	365	2 976
Teinturier	126	2 039	2 165	25	751	776	151	2 790	2 941
Coiffeur	103	1 452	1 555	65	568	633	168	2 020	2 188
Mécanicien	1 598	178	1 776	364	31	395	1 962	209	2 171
Savonnier/saponification	47	1 388	1 435	0	411	411	47	1 799	1 846
Eleveur	667	453	1 120	100	128	228	767	581	1 348
Menuisier métallique	980	51	1 031	256	13	269	1 236	64	1 300
Maçon	856	77	933	260	19	279	1 116	96	1 212
Fermier agriculteur	481	408	889	77	73	150	558	481	1 039
Soudeur	619	68	687	219	4	223	838	72	910
Cuisinier	88	650	738	11	159	170	99	809	908
Agriculteur	440	161	601	170	101	271	610	262	872

METIERS	INITIALE			CONTINUE			ENSEMBLE		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Transformateur (grain et de tubercule, PFNL)	9	449	458	13	293	306	22	742	764
Menuisier en agencement	365	21	386	163	8	171	528	29	557
Plombier sanitaire	277	16	293	98	19	117	375	35	410
Brodeur	43	181	224	35	123	158	78	304	382
Transitaire	239	122	361	0	0	0	239	122	361
Installateur	136	59	195	140	24	164	276	83	359
Electronicien	195	27	222	97	21	118	292	48	340
Fermier éleveur	92	141	233	14	63	77	106	204	310
Technicien de Laboratoire	158	37	195	45	66	111	203	103	306
Monteur cyclomoteurs	150	37	187	98	6	104	248	43	291
Pâtissier	15	227	242	7	43	50	22	270	292
Esthéticien	1	175	176	3	108	111	4	283	287
Conducteur d'engins	132	47	179	104	3	107	236	50	286
Artisan Minier	0	0	0	167	72	239	167	72	239
Délégué médical	88	123	211	0	13	13	88	136	224
Traduction-Interprète	107	113	220	0	0	0	107	113	220
Maintenancier	162	49	211	0	0	0	162	49	211
Maraîcher	53	80	133	1	65	66	54	145	199
Electromécanicien	166	10	176	8	0	8	174	10	184
Secrétaire	33	124	157	0	9	9	33	133	166
Secrétaire-comptable	68	86	154	0	0	0	68	86	154

METIERS	INITIALE			CONTINUE			ENSEMBLE		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Logisticien	43	9	52	37	5	42	80	14	94
Technicien en énergie solaire	48	18	66	18	4	22	66	22	88
Comptable	7	47	54	4	15	19	11	62	73
Ouvrier ou opérateur minier	62	9	71	0	0	0	62	9	71
Sécurité	60	11	71	0	0	0	60	11	71
Collecteur d'ordures et de déchets	4	59	63	0	4	4	4	63	67
Electrotechnicien	55	1	56	4	0	4	59	1	60
Technicien froid et climatisation	37	3	40	17	1	18	54	4	58
Menuisier aluminium	56	2	58	0	0	0	56	2	58
Peintre	45	5	50	1	0	1	46	5	51
Caissier	7	42	49	0	1	1	7	43	50
Mécanicien de précision	44	0	44	6	0	6	50	0	50
Pisciculteur	40	8	48	0	0	0	40	8	48
Monteur	25	21	46	0	0	0	25	21	46
Chimiste minier	39	6	45	0	0	0	39	6	45
Briqueteur	39	1	40	0	0	0	39	1	40
Dessinateur	24	12	36	1	0	1	25	12	37
Carreleur	35	0	35	0	0	0	35	0	35
Apiculteur	25	9	34	0	0	0	25	9	34
Réceptionniste	3	28	31	0	0	0	3	28	31
Boucher	0	0	0	13	16	29	13	16	29
Tapissier	5	3	8	17	4	21	22	7	29

METIERS	INITIALE			CONTINUE			ENSEMBLE		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boulangier	8	11	19	0	8	8	8	19	27
Aviculteur	24	2	26	0	0	0	24	2	26
Aide-soignant	0	12	12	0	13	13	0	25	25
Nutritionniste	3	18	21	0	3	3	3	21	24
Dynamiteur / Boute-feux	17	2	19	0	0	0	17	2	19
Agent commercial	11	8	19	0	0	0	11	8	19
Mécatronicien	17	1	18	0	0	0	17	1	18
Sécurité informatique	7	0	7	11	3	14	18	3	21
Hôtesse	0	6	6	0	13	13	0	19	19
Infographiste	9	3	12	0	0	0	9	3	12
Vendeur	1	11	12	0	0	0	1	11	12
Assistant Décorateur / décoratrice d'intérieur	0	6	6	0	6	6	0	12	12
Gestionnaire	5	9	14	0	0	0	5	9	14
Dessinateur- bâtiment	4	5	9	0	0	0	4	5	9
Aide aux personnes âgées	0	6	6	0	0	0	0	6	6
Assistant de direction	0	6	6	0	0	0	0	6	6
Guide touristique	3	3	6	0	0	0	3	3	6
Analyste – programmeur	5	0	5	0	0	0	5	0	5
Assistant masseur Kinésithérapeute	0	3	3	0	3	3	0	6	6
Educateur de petite enfance	0	3	3	0	0	0	0	3	3

METIERS	INITIALE			CONTINUE			ENSEMBLE		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Aide-comptable	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Assistant en transit	0	0	0	2	0	2	2	0	2
Total général	13 618	28 324	41 942	3 761	9 040	12 801	17 379	37 364	54 743

5.5. Taux d'occupation des centres de formation professionnelle

Le taux national d'occupation des CFP se situe à 69,2%. Cependant, ce taux cache des disparités au niveau des régions. En effet, le constat montre que quatre (04) régions ont un taux d'occupation des CFP supérieur à 100%. Il s'agit des régions du Centre-Ouest (140,9%), du Sahel (121,5%), du Centre-Est (109,7%) et du Plateau-Central (104,7%). Deux (02) régions enregistrent un taux d'occupation en dessous de 50%. Il s'agit des régions des Hauts-Bassins (45,8%) et du Centre-Sud (43,6%). Les autres régions enregistrent un taux d'occupation qui varie entre 51 et 83%.

En considérant le seuil normal du taux d'occupation, le constat montre que les CFP de 08 régions ont un taux d'occupation en dessous du taux optimal (entre 80% et 90%). Les CFP d'une région possèdent un taux optimal d'occupation. Il s'agit de la région de la Boucle du Mouhoun avec 82,6%. Quatre (04) régions enregistrent un taux d'occupation très élevé (supérieur à 100%) c'est-à-dire, au-dessus du taux optimal d'occupation.

Tableau 21: Taux d'occupation des CFP par région

Région	Capacité d'accueil	Effectif des apprenants	Taux d'occupation (%)
Boucle du Mouhoun	7 088	5 854	82,6
Cascades	2 545	1 305	51,3
Centre	22 494	13 754	61,1
Centre-Est	2 482	2 722	109,7
Centre-Nord	6 030	4493	74,5
Centre-Ouest	4 707	6633	140,9
Centre-Sud	1 901	829	43,6
Est	3 279	1 904	58,1
Hauts-Bassins	12 875	5 903	45,8
Nord	6 775	3 802	56,1
Plateau Central	4 098	4292	104,7
Sahel	736	894	121,5
Sud-Ouest	4 058	2 358	58,1
Ensemble	79 068	54 743	69,2

Suivant le statut des CFP, le taux d'occupation des centres publics est de 95,4% tandis que pour les centres privés ce taux est de 65,0% et est en dessous du seuil optimal d'occupation.

Tableau 22: Taux d'occupation des CFP selon le statut des CFP

Statut du Centre	Capacité d'accueil	Effectif des apprenants	Taux d'occupation (%)
Public	10 996	10 489	95,4
Privé	68 072	44 254	65,0

Total	79 068	54 743	69,2
--------------	---------------	---------------	-------------

5.6. Situation des apprenants en formation modulaire qualifiante (FMQ)

Les apprenants en FMQ sont au nombre de 20 114 avec 35,6% d'hommes et 64,4% de femmes.

Aussi, il ressort que 55,3% des apprenants en FMQ se trouve dans les centres privés. La répartition des apprenants en FMQ selon la région indique que les Hauts-Bassins compte le plus grand nombre d'apprenants en FMQ soit 21,1%. Elle est suivie du Centre, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est avec respectivement 17,6%, 12,5 et 11,7% des apprenants. Les autres régions enregistrent chacune moins de 7% de l'effectif des apprenants.

Tableau 23: répartition des apprenants en formation modulaire qualifiante (FMQ)

REGION	STATUT	HOMMES	FEMME	TOTAL
Boucle du Mouhoun	Total	807	1 712	2 519
	Privé	356	1 334	1 690
	Public	451	378	829
Cascades	Total	334	161	495
	Privé	54	72	126
	Public	280	89	369
Centre	Total	1 012	2 520	3 532
	Privé	948	2 391	3 339
	Public	64	129	193
Centre-Est	Total	547	1 808	2 355
	Privé	101	895	996
	Public	446	913	1 359
Centre-Nord	Total	354	688	1 042
	Privé	163	357	520
	Public	191	331	522
Centre-Ouest	Total	364	957	1 321
	Privé	106	243	349
	Public	258	714	972
Centre-Sud	Total	433	268	701
	Privé	0	0	0
	Public	433	268	701
Est	Total	529	615	1 144
	Privé	286	414	700
	Public	243	201	444
Hauts-Bassins	Total	1 818	2 423	4 241
	Privé	1 070	1 487	2 557
	Public	748	936	1 684
Nord	Total	227	553	780
	Privé	123	260	383

REGION	STATUT	HOMMES	FEMME	TOTAL
	Public	104	293	397
Plateau-Central	Total	434	707	1 141
	Privé	157	124	281
	Public	277	583	860
Sahel	Total	65	419	484
	Privé	30	50	80
	Public	35	369	404
Sud-Ouest	Total	236	123	359
	Privé	48	51	99
	Public	188	72	260
NATIONAL	Privé	3 442	7 678	11 120
	Public	3 718	5 276	8 994
	Total	7 160	12 954	20 114

5.7. Effectif des apprenants en situation de handicap

Sur l'ensemble des apprenants dans les CFP, on dénombre 553 apprenants en situation de handicap soit 1,01% de l'effectif total des apprenants des centres de formation professionnelle.

Suivant le type de handicap, les apprenants handicapés moteurs sont les plus nombreux (246) avec 74,0% de femmes.

Les apprenants avec un handicap visuel, auditif et autres types de handicap représentent 16,5%, 24,4% et 14,6%.

Tableau 24: Répartition des apprenants par sexe, par type de handicap

TYPE D'HANDICAP	Homme	Femme	Ensemble	%
Handicapé moteur	64	182	246	44,5
Handicapé visuel	44	47	91	16,5
Handicapé auditif	63	72	135	24,4
Autre type de handicap	13	68	81	14,6%
Total	184	369	553	100,0%

VI. Situation du personnel des centres de formation professionnelle

6.1. Situation du Personnel administratif et d'appui des centres de formation professionnelle

Les centres de formation professionnelle comptent au total 2 495 agents administratifs et d'appui et de soutien dont 57,9% d'hommes. Le personnel administratif représente 71,6% contre 28,4% pour le personnel d'appui et de soutien.

La répartition par région indique que la région du Centre compte 35,4% de l'ensemble de ce personnel. Elle est suivie par les régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun avec respectivement 14,6% et 9,5%.

Tableau 25: Répartition du Personnel administratif et d'appui des centres de formation professionnelle par région

REGION	Personnel Administratif			Personnel d'appui			Ensemble		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	118	66	184	42	12	54	160	78	238
Cascades	21	10	31	14	5	19	35	15	50
Centre	323	269	592	160	132	292	483	401	884
Centre-Est	30	35	65	20	3	23	50	38	88
Centre-Nord	56	32	88	30	22	52	86	54	140
Centre-Ouest	48	52	100	30	16	46	78	68	146
Centre-Sud	23	11	34	8	3	11	31	14	45
Est	33	40	73	12	13	25	45	53	98
Hauts-Bassins	143	124	267	61	36	97	204	160	364
Nord	41	30	71	26	14	40	67	44	111
Plateau Central	100	65	165	23	6	29	123	71	194
Sahel	10	5	15	3	2	5	13	7	20
Sud-Ouest	63	39	102	6	9	15	69	48	117
Ensemble	1 009	778	1 787	435	273	708	1 444	1 051	2 495

6.2. Situation du personnel formateur des centres de formation professionnelle

Le personnel formateur des CFP est composé de 3 829 formateurs soit 62,9% d'hommes et 37,1% de femmes.

La région du Centre qui compte plus de centres de formation professionnelle on y dénombre le plus grand nombre de formateurs avec 37,3%. Elle est suivie des régions des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun avec respectivement 17,7% et 7,6%. La région du Sahel compte le moins de formateurs soit 0,6%.

Tableau 26: Répartition du personnel formateur des Centre par genre et par région

REGION	HOMME	FEMME	TOTAL
Boucle du Mouhoun	166	124	290
Cascades	63	25	88
Centre	1 034	394	1 428
Centre-Est	56	57	113
Centre-Nord	134	81	215
Centre-Ouest	104	91	195
Centre-Sud	34	27	61
Est	69	101	170
Hauts-Bassins	455	221	676
Nord	80	126	206

Plateau-Central	112	84	196
Sahel	13	9	22
Sud-Ouest	89	80	169
Total général	2 409	1 420	3 829

Les CFP dans leur ensemble comptent 3 829 formateurs avec 59,2% de formateurs vacataires. Sur 1 561 formateurs permanents, 47,1% sont des femmes, tandis que sur les 2 268 formateurs vacataires avec 30,2% de femmes.

Tableau 27: Répartition du personnel formateurs selon le statut et par région

REGION	Formateur Permanent			Formateur Vacataire		
	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	68	42	110	98	82	180
Cascades	13	7	20	50	18	68
Centre	221	157	378	813	237	1 050
Centre-Est	30	43	73	26	14	40
Centre-Nord	75	56	131	59	25	84
Centre-Ouest	49	53	102	55	38	93
Centre-Sud	22	21	43	12	6	18
Est	43	66	109	26	35	61
Hauts-Bassins	143	115	258	312	106	418
Nord	39	78	117	41	48	89
Plateau Central	64	44	108	48	40	88
Sahel	6	3	9	7	6	13
Sud-Ouest	53	50	103	36	30	66
Ensemble	826	735	1 561	1 583	685	2 268

6.3. Ratio apprenant formateur

La moyenne régionale des ratios apprenant/formateur s'établit à 19,4, mais il faut souligner que cette moyenne cache de fortes disparités territoriales. L'écart-type, égal à 9,2, montre une dispersion importante entre les régions, certaines se situant nettement en dessous de la référence nationale, tandis que d'autres présentent des niveaux très supérieurs. La distribution des ratios n'est pas équilibrée : elle est asymétrique car la majorité des régions (9) se situe dans l'intervalle [9 ; 22] tandis que quelques-unes, comme le Sahel (40,6), le Centre-Ouest (34,0) et, dans une moindre mesure, le Centre-Est (24,1), affichent des valeurs exceptionnellement élevées. Ce sont précisément ces régions qui tirent la moyenne régionale vers le haut et accentuent les écarts observés entre territoires.

La région du Sahel se démarque très nettement avec un ratio de 40,6, soit presque trois fois la valeur nationale de 14,3. Cette situation exceptionnelle en fait un cas extrême qui illustre les fortes tensions locales en matière de disponibilité de

formateurs. Le Centre-Ouest, avec 34,0, et le Centre-Est, avec 24,1, présentent eux aussi des niveaux bien supérieurs à la moyenne régionale et constituent des zones où la pression sur les formateurs est particulièrement préoccupante. À l'inverse, certaines régions telles que les Hauts-Bassins (8,7), le Centre (9,6) et l'Est (11,2) affichent des ratios faibles, ce qui traduit une charge plus légère par formateur et donc une meilleure couverture relative. Lorsqu'on corrige l'effet de ces valeurs extrêmes, la moyenne redescend légèrement à 19,0, ce qui illustre bien que les fortes disparités observées dans certaines zones influencent de façon disproportionnée la lecture globale des résultats. Les autres régions, dont les ratios varient entre 13,6 et 21,9, occupent une position intermédiaire.

La médiane, qui s'élève à 18,5, confirme que 50 % des régions se situent très proches de ce niveau. L'analyse montre que, pour la plupart des régions, l'écart par rapport à cette valeur centrale reste relativement réduit, ce qui traduit une certaine homogénéité dans le groupe principal.

Au plan opérationnel, il ressort que la couverture en formateurs est très insuffisante dans certaines zones comme le Sahel, le Centre-Ouest et le Centre-Est, qui nécessitent une attention particulière et probablement un renforcement prioritaire en ressources humaines. À l'inverse, des régions telles que le Centre et les Hauts-Bassins semblent disposer d'une densité de formateurs plus favorable. L'ensemble de ces résultats plaide pour une réallocation ciblée des formateurs afin de réduire les disparités régionales et tendre vers une meilleure équité territoriale en matière de formation.

Tableau 28: Ratio apprenant formateur par région

REGION	Apprenant	Formateur	Ratio
Boucle du Mouhoun	5 854	290	20,2
Cascades	1 305	88	14,8
Centre	13 754	1 428	9,6
Centre-Est	2 722	113	24,1
Centre-Nord	4493	215	20,9
Centre-Ouest	6633	195	34,0
Centre-Sud	829	61	13,6
Est	1 904	170	11,2
Hauts-Bassins	5 903	676	8,7
Nord	3 802	206	18,5
Plateau-Central	4292	196	21,9
Sahel	894	22	40,6
Sud-Ouest	2 358	169	14,0
Total général	54 743	3 829	14,3

La répartition du personnel formateur suivant le statut du centre de formation professionnelle indique que sur les 3 079 formateurs du privé, la proportion des vacataires représente 59,6%. Au niveau du public, sur 750 formateurs au total, les vacataires représentent 57,7%. Aussi, sur les 3 079 formateurs dans les centres privés, les vacataires représentent 59,7%.

Excepté la région du Sahel, le nombre de formateur vacataires dépasse celui des permanents. Dans ces régions les proportions de formateurs vacataires dépassent en moyenne plus de 70%.

Tableau 29: Répartition du personnel formateurs par région selon le statut

REGION	STATUT	FORMATEUR PERMANENT			FORMATEUR VACATAIRE			ENSEMBLE		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
Boucle du Mouhoun	Total	68	42	110	98	82	180	166	124	290
	Privé	44	37	81	74	66	140	118	103	221
	Public	24	5	29	24	16	40	48	21	69
Cascades	Total	13	7	20	50	18	68	63	25	88
	Privé	10	6	16	44	15	59	54	21	75
	Public	3	1	4	6	3	9	9	4	13
Centre	Total	221	157	378	813	237	1 050	1 034	394	1 428
	Privé	168	144	312	651	207	858	819	351	1 170
	Public	53	13	66	162	30	192	215	43	258
Centre-Est	Total	30	43	73	26	14	40	56	57	113
	Privé	24	40	64	23	11	34	47	51	98
	Public	6	3	9	3	3	6	9	6	15
Centre-Nord	Total	75	56	131	59	25	84	134	81	215
	Privé	56	56	112	49	22	71	105	78	183
	Public	19	0	19	10	3	13	29	3	32
Centre-Ouest	Total	49	53	102	55	38	93	104	91	195
	Privé	37	43	80	48	34	82	85	77	162
	Public	12	10	22	7	4	11	19	14	33
Centre-Sud	Total	22	21	43	12	6	18	34	27	61
	Privé	8	19	27	3	1	4	11	20	31

REGION	STATUT	FORMATEUR PERMANENT			FORMATEUR VACATAIRE			ENSEMBLE		
		H	F	T	H	F	T	H	F	T
	Public	14	2	16	9	5	14	23	7	30
Est	Total	43	66	109	26	35	61	69	101	170
	Privé	39	65	104	16	34	50	55	99	154
	Public	4	1	5	10	1	11	14	2	16
Hauts-Bassins	Total	143	115	258	312	106	418	455	221	676
	Privé	113	106	219	261	95	356	374	201	575
	Public	30	9	39	51	11	62	81	20	101
Nord	Total	39	78	117	41	48	89	80	126	206
	Privé	28	69	97	31	40	71	59	109	168
	Public	11	9	20	10	8	18	21	17	38
Plateau-Central	Total	64	44	108	48	40	88	112	84	196
	Privé	32	33	65	34	38	72	66	71	137
	Public	32	11	43	14	2	16	46	13	59
Sahel	Total	6	3	9	7	6	13	13	9	22
	Privé	2	2	4	1	1	2	3	3	6
	Public	4	1	5	6	5	11	10	6	16
Sud-Ouest	Total	53	50	103	36	30	66	89	80	169
	Privé	23	40	63	19	17	36	42	57	99
	Public	30	10	40	17	13	30	47	23	70
Total général	Privé	584	660	1 244	1 254	581	1 835	1 838	1 241	3 079
	Public	242	75	317	329	104	433	571	179	750
	Total	826	735	1 561	1 583	685	2 268	2 409	1 420	3 829

VII. Recommandation de l'étude

➤ Renforcement institutionnel et réglementaire

Constats clés : 23% des centres privés ne sont pas reconnus officiellement. Cette proportion est marquée par des disparités régionales. Ce taux atteint plus de 46% dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est. Son plus bas niveau est observé dans la région du Centre Nord, soit 5%. Aussi parmi les 77% dits reconnus, ce sont 44,3% qui disposent d'une autorisation d'ouverture (dernier acte de reconnaissance)

Recommandations :

- accompagner les promoteurs des CFP pour la reconnaissance officielle des centres (obtention d'actes de création et d'ouverture) ;
- renforcer le dispositif de suivi des centres privés de formation ;
- veiller au respect des textes en matière de création et de gestion des centres privés de formation professionnelle.

➤ Suivi, évaluation et pilotage stratégique

Constats clés : Absence de registre fiable de statistique sur les apprenants dans la plupart des CFP privés.

Recommandations :

- renforcer le dispositif de collecte des données auprès des centres privés de formation professionnelle afin de disposer régulièrement des statistiques sur les apprenants, les formateurs et les offres de formations professionnelles ;

➤ Diversification des filières et adéquation formation-emploi

Constats clés : 82% des centres interviennent dans le tertiaire ; faible présence dans les secteurs de l'Agro-sylvo-pastoral et industriel.

Recommandations :

- accompagner et encourager les promoteurs privés de CFP à investir dans la formation agro sylvo pastorale et industrielle.
- promouvoir les **métiers verts, numériques et agro-industriels**, en lien avec les priorités nationales (ex. transformation locale, énergies renouvelables).

➤ Professionnalisation des formateurs et du personnel

Constats clés : 59,4% des formateurs sont vacataires ce qui peut avoir un impact négatif sur la qualité des formations dispensées dans les CFP.

Recommandations :

- mettre en place un dispositif national **de certification des formateurs** au-delà des autorisations de former qui sont délivrées ;
- organiser des universités d'été pour renforcer la compétence technique des formateurs avec des modules en pédagogie, sécurité, et innovation ;
- renforcer la veille sur l'application des référentiels de formation professionnelle dans les CFP privés.

➤ Infrastructures des CFP

Constats clés : les CFP dans leur ensemble offre une capacité d'accueil de 79 068 places avec un taux d'occupation de : 69,2%.

Recommandations :

- lancer un **programme de réhabilitation et d'équipement des CFP publics**, avec un volet numérique (ordinateurs, connexion, logiciels).
- encourager les centres à adopter des **outils de formation en ligne et hybrides**, notamment pour les modules théoriques.
- créer une **plateforme nationale de ressources pédagogiques** partagées entre centres.

Constat clés : faible taux (69,3%) d'occupation des centres de formation professionnelle.

Recommandations :

- sensibiliser les centres à se spécialiser dans les offres de formation ;
- harmoniser l'appellation des métiers de formation.

CONCLUSION

La collecte des données sur les centres de formation professionnelle au Burkina Faso en 2025 met en lumière les dynamiques, les disparités et les défis majeurs du sous-secteur. Avec 609 centres recensés, dont une majorité en milieu urbain et relevant du secteur privé, le paysage de la formation professionnelle se révèle à la fois riche et hétérogène. Les données collectées permettent de mieux cerner les réalités en matière d'infrastructures, de capacités d'accueil, de profils d'apprenants et de ressources humaines.

Malgré les efforts déployés par le Ministère de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique (MESFPT), plusieurs limites subsistent : la faible reconnaissance administrative de certains centres, le nombre important de formateurs vacataires et une offre de formation encore trop concentrée sur les métiers du tertiaire.

Toutefois, cette collecte constitue une avancée significative vers la mise en place d'un dispositif permanent de collecte des données sur les apprenants des CFP et une gouvernance renforcée du système de la formation professionnelle. Elle offre aux décideurs, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux acteurs de terrain, un socle de données fiables pour orienter les politiques publiques et les interventions futures.

Il est désormais impératif de capitaliser ces résultats pour :

- renforcer la reconnaissance administrative des CFP ;
- renforcer l'inclusion et l'équité dans l'accès à la formation ;
- améliorer la qualité pédagogique et l'adéquation formation-emploi et ;
- structurer davantage les mécanismes de certification et d'insertion professionnelle.

La formation professionnelle, en tant que levier stratégique du développement humain et économique, mérite une attention soutenue et une mobilisation collective pour répondre aux aspirations des jeunes et aux besoins du marché du travail.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
AVANT PROPOS	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	6
I. Introduction	7
I.1. Contexte et justification	7
1.1. Objectifs	8
1.2. Objectif général	8
1.3. Objectifs spécifiques	8
I.2. Définition des concepts	9
I.3. Méthodologie de l'étude	12
Etape 1 : revue documentaire et élaboration des métadonnées des indicateurs	12
Etape 2 : conception des outils de collecte	12
Etape 3 : Formation des agents de collecte	13
Etape 4 : Opération de collecte	13
Etape 5 : Traitement des données	13
Etape 6 : Analyse des données et rédaction du rapport	13
Etape 7 : Validation de l'étude	14
I.4. Difficultés et Limites de l'étude	14
II. Dispositif de la formation professionnelle	15
2.1. Cadre juridique et institutionnel de la formation professionnelle	15
2.2. Cadre organisationnel de la formation professionnelle au Burkina Faso	19
III. Situation des centres de formation professionnelle	21
3.1. Répartition des centres de formation professionnelle par région	21
3.2. Caractéristiques des Centres de formation professionnelle	22
IV. Situation des infrastructures dans les centres de formation professionnelle	26
4.1. Situation des salles de cours et d'ateliers	26
4.2. Capacité d'accueil des centres de formation professionnelle	28
V. Répartition des apprenants	31
5.1. Répartition des apprenants selon région, le sexe et le statut du Centre	31
5.2. Répartition des apprenants selon le type de formation	32
5.3. Situation des apprenants suivant le mode de formation	36
5.4. Situation des apprenants suivant le métier et le type de formation	40
5.5. Taux d'occupation des centres de formation professionnelle	45
5.6. Situation des apprenants en formation modulaire qualifiante (FMQ)	46
5.7. Effectif des apprenants en situation de handicap	47
VI. Situation du personnel des centres de formation professionnelle	47
VII. Recommandation de l'étude	53
CONCLUSION	55
TABLE DES MATIERES	56